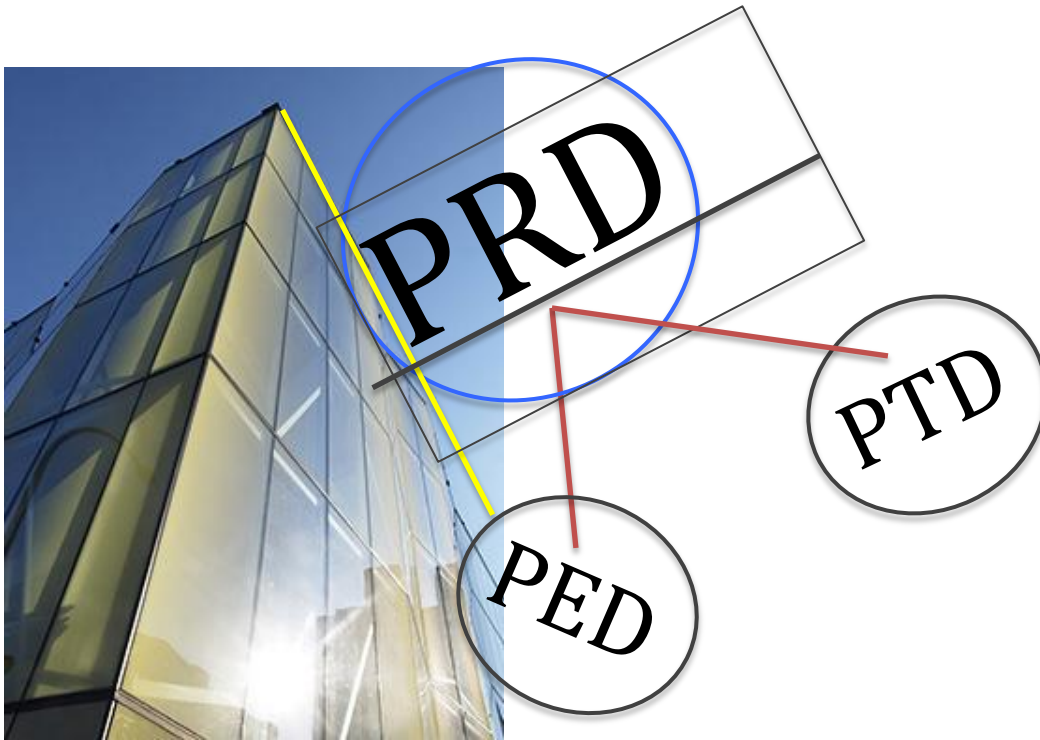


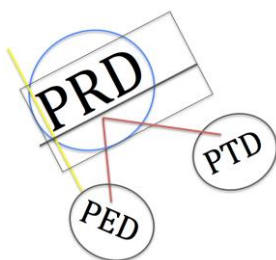
Programme de doctorat en psychologie de l'Université du Québec à Montréal



Politique d'encadrement du projet de recherche doctorale (PRD) (pour les étudiants admis depuis septembre 2014)

Document approuvé par
le Comité des études de cycles supérieurs en psychologie (CECS)

Version révisée du 3 mai 2016



Contenu du présent document

1. Introduction	page 2
2. Qu'est-ce que le PRD	page 3
a. PTD vs PED (thèse vs essai doctoral)	page 4
b. Fonctions du PRD	page 4
3. Le cheminement type du PRD et de l'examen doctoral	page 5
a. La première année	page 5
b. La deuxième année	page 6
c. La troisième année	page 6
d. Sanctions	page 7
4. Description des séminaires liés à l'essai ou à la thèse et l'examen doctoral	page 7
a. PSY8311 Séminaire lié à l'essai ou à la thèse	page 7
i. Déroulement du séminaire PSY8311	page 8
ii. Diversité des cours offerts et procédures d'inscription	page 9
b. PSY8321 : Examen doctoral	page 10
i. Déroulement et composition du jury	page 10
c. Demande d'évaluation éthique	page 10
5. Responsabilités des membres du comité d'évaluation et de l'étudiant-e	page 11
a. Rôle du professeur responsable du séminaire	page 11
b. Rôle du directeur / de la directrice de recherche	page 11
c. Rôle du professeur-évaluateur	page 12
d. Rôle de l'étudiant-e	page 12
e. Limites (double rôle, etc.)	page 12
6. Difficultés liées à l'avancement du projet	page 12
7. Contenu du document PRD	page 13
a. Contenu du PRD	page 13
b. Éléments concrets du PRD	page 14
c. Plan sommaire du PRD	page 15
d. Présentation formelle du PRD	page 19
8. Annexes	
1. Principes directeurs de l'essai de Psy.D. à l'UQAM	page 22
2. Formulaire d'évaluation éthique FEE (lien internet)	page 25
3. Formulaire d'évaluation du projet de recherche doctorale	page 26
4. Formulaire synthèse des évaluations du PRD	page 29
5. Formulaire synthèse du PSY8321 : Examen doctoral	page 30
6. Formulaire d'autorisation pour inscription au premier internat	page 31

INTRODUCTION¹

Depuis l'automne 2003, le département de psychologie de l'UQAM propose trois profils de doctorat : Psy.D., Ph.D. et Ph.D./Psy.D.. Les trois profils nécessitent la production d'une recherche aboutissant à un rapport écrit sous forme d'une thèse de 48 crédits pour le Ph.D. et le Ph.D./Psy.D., et d'un essai de 18 crédits pour le profil de Psy.D. Ces trois profils visent l'obtention du doctorat à partir d'un diplôme de premier cycle dans une démarche intégrée et continue d'activités de recherche, de formation académique et d'intervention.

(3091) Profil recherche (Ph.D.) : Ce profil est destiné aux personnes qui désirent faire une carrière en recherche, en psychologie ou dans un domaine connexe. Il fournit les bases méthodologiques et théoriques nécessaires pour planifier et entreprendre une démarche qui est à la fine pointe des recherches dans le domaine de spécialisation choisi par l'étudiant ou l'étudiante. Ce programme ne donne pas accès à L'Ordre des psychologues du Québec.

(3191) Profil professionnel (Psy.D.) : Ce profil offre une formation professionnelle axée sur les deux dimensions de l'évaluation et de l'intervention psychologiques. Il permet l'approfondissement des connaissances théoriques et pratiques dans un des domaines de spécialisation offerts au département. Ce profil conduit à l'accréditation professionnelle par l'Ordre des psychologues du Québec.

(3291) Profil Scientifique-professionnel (profil combiné Psy.D./Ph.D.) : Ce profil est destiné aux personnes qui désirent faire une carrière en recherche appliquée ou en intervention et qui veulent combiner l'acquisition des habiletés de recherche avec celles de l'intervention. Il fournit les bases méthodologiques et théoriques nécessaires pour planifier et entreprendre une démarche de recherche avancée et donne en même temps les bases conceptuelles et l'encadrement pratique nécessaires à l'intervention psychologique. Ce profil conduit à l'accréditation professionnelle (Ordre des psychologues du Québec).

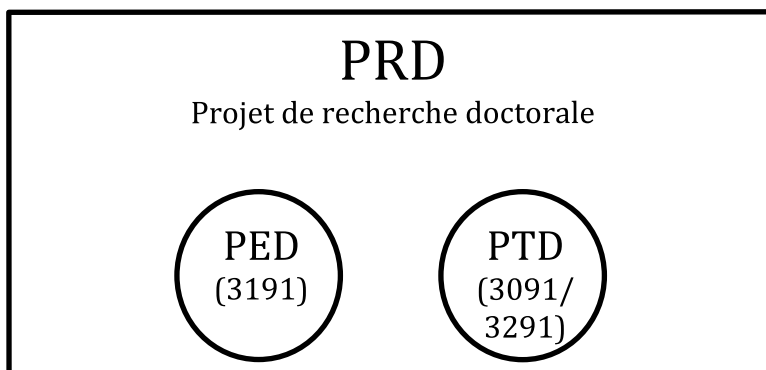
Séminaires liés à la recherche

Les trois profils de formation comprennent deux séminaires sanctionnant le dépôt du projet de recherche doctorale (PRD) et l'examen doctoral.

- PSY 8311 Séminaire lié à l'essai ou à la thèse (3 crédits). Rédaction et dépôt du PRD.
- PSY 8321 Examen doctoral (3 crédits).

Afin de bien distinguer les documents à réaliser selon les profils de formation, lorsque nécessaire, nous parlerons du « projet d'essai doctoral » (PED) dans le cas du profil 3191, et du « projet de thèse doctorale » (PTD) dans le cas des profils 3091 et 3291.

¹ Des efforts ont été faits pour que ce document reflète les suggestions de la politique de féminisation des textes informatifs de l'UQAM. Dans le cas où certains termes n'auraient pas été féminisés, les lecteurs comprendront que comme à l'habitude dans de tels textes, le masculin inclut le féminin sans que cela n'implique aucune intention autre que grammaticale.



2. QU'EST-CE QUE LE PRD?

L'une des étapes importantes du programme d'études de cycles supérieurs en psychologie de l'UQAM consiste à rédiger, soumettre et faire approuver un projet de recherche doctorale (PRD). Le PRD se définit comme suit :

Le PRD est un document différent de la thèse qui a pour objectif de préciser le cadre, les objectifs et la méthode de l'étude (ou études) qui sera réalisée comme thèse ou essai de doctorat en psychologie. La facture du document sera faite de manière soutenue, mais non exhaustive, car il s'agit en fait d'annoncer les grandes lignes du projet de recherche à venir. Il faut garder en mémoire que le PRD demeure la proposition d'un « Projet de recherche doctorale ». Ainsi, un PRD devrait avoir, en moyenne, 25 pages, ± 5 pages, annexes et références exclues.

Le Règlement #8 de l'UQAM ne définit pas le PRD. Il revient à chacun des programmes de cycles supérieurs d'en définir les normes. Par l'instauration du PRD dans le parcours des étudiants au doctorat, le département de psychologie de l'UQAM souhaite assurer l'atteinte des objectifs suivants :

- que le PRD soit réalisé le plus rapidement possible dans le parcours d'études;
- que les PRD présentent une certaine uniformité autant au plan de l'ampleur du projet à réaliser (PED ou PTD) qu'au plan de ses qualités méthodologiques;
- que le PRD soit déposé (après défense à l'examen doctoral) et ensuite évalué, si nécessaire, pour la certification éthique avant le début de la collecte des données.

Les trois profils du doctorat psychologie intègrent les deux séminaires qui soutiennent la création du PRD, le PSY8311 et le PSY8321. Ces derniers sont dirigés par des professeurs qui encadrent les étudiants dans la rédaction, le dépôt écrit et la soutenance orale (examen doctoral) de leur PRD. Ces deux séminaires doivent obligatoirement être suivis au plus tard à l'automne de la troisième année pour le PSY8311 et au plus tard à l'hiver de la troisième année du programme pour le PSY8321.

Important : Dans le cas des profils cliniques (3191 et 3291), l'étudiant ou l'étudiante doit avoir complété avec succès le séminaire lié à l'essai ou à la thèse (PSY8311) avant de pouvoir débiter son premier internat.

a. PTD vs PED (THÈSE vs ESSAI DOCTORAL)

Le règlement général #8 de l'UQAM (version de juillet 2015) décrit la thèse ainsi :

*La thèse est un exposé écrit issu d'une recherche, d'une création ou d'une intervention originale, apportant **une contribution significative (avancement des connaissances ou nouvelles applications)** à la problématique d'un domaine de savoirs et d'activités et démontrant que son auteure, auteur a acquis la compétence et les attributs requis pour l'obtention d'un doctorat. (1.6.2.5)*

Dans le cas de l'essai doctoral:

*L'essai doctoral est un exposé écrit **de moindre envergure que la thèse**, faisant état des résultats d'un travail de recherche, de création ou d'intervention et constituant un élément essentiel d'un programme de doctorat. Il doit apporter une **contribution originale et significative à l'avancement des connaissances** dans un domaine particulier. Il doit être le résultat du travail d'une seule personne. (1.6.2.2.1)*

La thèse (Ph.D ou Ph.D./Psy.D) et l'essai (Psy.D.) sont des exposés écrits provenant de la production d'une recherche (qu'elle soit clinique, appliquée, théorique ou sous quelque autre modèle pertinent à la formation professionnelle de l'étudiant). Avec la réalisation d'un **essai**, une personne devrait pouvoir démontrer qu'elle a la formation, les acquis et les capacités lui permettant de faire évoluer son domaine. En revanche, la **thèse** devrait constituer, en soi, un apport nouveau et significatif, faisant évoluer le domaine. La définition du terme « recherche » ne doit pas être confondue avec une méthode particulière de recherche, cette recherche peut donc permettre au doctorant d'acquérir par exemple la maîtrise d'instruments méthodologiques ou encore la maîtrise des aspects conceptuels qui pourront lui être utiles dans la pratique professionnelle et scientifique de la psychologie. L'essai, tout comme la thèse, sera soutenu devant jury.

À l'annexe 1, vous trouverez des précisions (balises et exemples) concernant l'essai doctoral.

b. FONCTIONS DU PRD

Le PRD constitue un **contrat virtuel** entre l'étudiant-e et le département. D'une part, une fois approuvé il garantit à l'étudiant-e que sa recherche :

- a. atteint les critères de contribution au domaine, tels que décrits dans les définitions d'une thèse ou d'un essai (voir la section précédente);
- b. a une ampleur qui respecte les exigences du diplôme correspondant (18 crédits pour un essai; 48 crédits pour une thèse);
- c. remplit les exigences méthodologiques et éthiques en vigueur à ce moment;
- d. est techniquement et financièrement faisable.

Ainsi, il garantit à l'étudiante ou à l'étudiant que sa recherche, si elle est réalisée en respect du projet présenté, ne pourra pas être refusé au moment du dépôt final pour des motifs reliés aux points (a) à (d) qui auront fait l'objet d'une approbation officielle grâce au PRD.

3. LE CHEMINEMENT TYPE DU PRD ET DE L'EXAMEN DOCTORAL

Le programme de doctorat a produit des cheminements types à titre de suggestions pour les trois profils d'étude. Ces cheminements types, disponibles au secrétariat ou sur la page web du programme de doctorat, représentent une façon logique de planifier la scolarité et la recherche en considérant que certains cours peuvent exiger des préalables. Notamment, il est fortement suggéré de suivre le séminaire sectoriel dès la première année d'étude; et pour pouvoir faire le stage d'évaluation, les cours « Processus psychologique et évaluation (PSY 713x) » et « Déontologie en psychologie (PSY 8412) » doivent avoir été suivis. Certaines personnes peuvent suivre un cheminement différent si, par exemple, elles ont obtenu des équivalences ou si certains cours ont été faits à titre d'étudiant libre. L'étudiant-e admis au profil scientifique-professionnel doit s'entendre avec son directeur de thèse quant au choix des 3 cours d'analyse de données et/ou de méthodes de recherche dès sa première session d'inscription au programme.

Cela dit, l'étudiant ou l'étudiante a l'**obligation** d'avoir complété avec succès le séminaire PSY8311 au plus tard à la session d'automne de sa troisième année de scolarité et le séminaire PSY8321 (examen doctoral) au plus tard à la session d'hiver de sa troisième année.

a. LA PREMIÈRE ANNÉE:

En collaboration étroite avec le directeur, la directrice de thèse ou d'essai : établissement du sujet de recherche, établissement d'un plan de lecture, lectures concernant la théorie pertinente, lectures concernant la méthodologie, élaboration des questions ou hypothèses de recherche, choix d'une méthode de recherche pertinente à la question à l'étude ou aux hypothèses. L'étudiant profite de la première année ou, dans certains cas, de sa deuxième année, de son parcours pour préparer une première version complète du PRD. D'ailleurs, **il est fortement recommandé d'avoir une esquisse presque complète du PRD avant de s'inscrire au cours PSY8311 : séminaire lié à l'essai ou à la thèse.**

En plus de l'avancement du PRD, l'étudiante, l'étudiant, en accord avec le règlement # 8 de l'UQAM, doit déposer le formulaire « Approbation d'un travail de recherche de cycles supérieurs (SDU-105b) » au secrétariat des cycles supérieurs, avant la fin de la première année, afin de rendre officiel le nom du directeur de recherche et le titre du projet de recherche à venir (même si ce n'est que provisoire, le titre pourra être modifié par la suite, avec le même formulaire).

Procédure à suivre :

- a) Compléter le formulaire SDU-105b (*Approbation d'un travail de recherche de cycles supérieurs*, disponible au secrétariat des études de cycles supérieurs), lequel sert à identifier la direction de thèse ou d'essai de l'étudiant-e et son sujet de thèse. L'étudiant-e s'entend préalablement avec son directeur ou sa directrice de thèse sur le texte précis qui sera placé dans la section 2 pour circonscrire le sujet de la thèse.
- b) Faire signer le formulaire SDU-105b par le directeur ou les codirecteurs de thèse ou d'essai, puis le remettre au secrétariat des études de cycles supérieurs avant l'échéance prévue.

b. LA DEUXIÈME ANNÉE :

Poursuite des activités de la première année avec le directeur ou la directrice de thèse ou d'essai. Suite à cette première année au programme, l'étudiant-e devrait avoir une version assez complète de son projet de recherche (PTD ou PED). Si c'est le cas, l'étudiant-e peut suivre le séminaire PSY8311 à la session d'automne de cette deuxième année et s'inscrire à l'examen doctoral (PSY8321) à la session hiver. Dès la réussite du PSY8311 et du PSY8321 (examen doctoral), l'étudiant-e peut amorcer la demande d'évaluation éthique de son projet de recherche.

Prendre note qu'il est obligatoire pour un étudiant-e, lorsque ce dernier s'inscrit à l'automne pour le séminaire PSY8311, de s'inscrire au cours PSY8321 (examen doctoral) la session suivante (session d'hiver). L'inscription se fait par une demande au secrétariat des cycles supérieurs.

c. LA TROISIÈME ANNÉE :

Si ce n'est déjà fait lors de la deuxième année, l'étudiant-e doit s'inscrire au séminaire lié à l'essai ou à la thèse, le PSY8311 à l'automne de la troisième année et à l'examen doctoral (PSY8321) pour la session d'hiver. Le séminaire (PSY8311) vise à encadrer l'étudiant dans la rédaction du PRD et, ensuite, il ou elle réalise la rédaction de sa demande d'approbation éthique du projet (si nécessaire). Ce séminaire doit être suivi **au plus tard** à la session d'automne de la troisième année, sans quoi l'étudiant-e inscrit-e aux profils cliniques (3191 et 3291) ne pourra s'inscrire à son premier internat. L'étudiant-e devrait idéalement arriver au séminaire PSY 8311 avec un premier jet de son projet, ayant déjà défini avec son directeur de thèse ou d'essai, la problématique, les questions ou hypothèses de recherche, les grandes lignes de la méthode de recherche utilisée, etc.. Le PRD doit être déposé et évalué durant ce séminaire. L'évaluation du PRD est faite conjointement par le responsable du séminaire; par le directeur ou directrice de thèse ou d'essai de l'étudiant et par un autre professeur du département, choisi par entente entre l'étudiant et son directeur de recherche. Le (ou la)

directeur de recherche est cependant responsable de communiquer avec sa ou son collègue pour solliciter sa collaboration.

Inscription au séminaire PSY 8321, Examen doctoral, à la session d'hiver. Ce séminaire doit être suivi au plus tard à la session hiver de la troisième année.

Prendre note qu'il est obligatoire pour un étudiant-e, lorsque ce dernier s'inscrit à l'automne pour le séminaire PSY8311, de s'inscrire au cours PSY8321 (examen doctoral) la session suivante (session d'hiver). L'inscription se fait par une demande au secrétariat des cycles supérieurs.

d. SANCTIONS

Tel que précisé précédemment, dans le cas des étudiants inscrits aux profils cliniques (Psy.D. et Ph.D/Psy.D), **l'inscription au premier internat est conditionnelle à la réussite du cours PSY 8311**. Un formulaire (disponible à l'annexe 6) rempli par le professeur du cours PSY8311 ou le résultat inscrit au dossier de l'étudiant témoignant de la réussite du cours doit être remis à la coordonnatrice des stages et internats avant l'inscription au cours.

IMPORTANT

La réussite du PSY8311 étant un préalable à l'inscription au premier internat, l'étudiant-e ne peut pas être inscrit sans démontrer qu'il ou elle a complété cette exigence. La participation à un internat, sans l'autorisation de la direction des cycles supérieurs et de la coordination des stages, ne sera pas reconnue par le département et l'étudiant ne sera pas couvert par les assurances de l'UQAM aux stagiaires

4. DESCRIPTION DES SÉMINAIRES LIÉS À L'ESSAI OU À LA THÈSE ET L'EXAMEN DOCTORAL

a. PSY8311 SÉMINAIRE LIÉ À L'ESSAI OU À LA THÈSE

Ce cours vise à aider l'étudiant-e à peaufiner et déposer le document final de son projet de recherche et à le déposer pour évaluation (projet d'essai doctoral (PED) ou projet de thèse (PTD)). Dès l'amorce de séminaire, l'étudiant-e devrait idéalement avoir une ébauche assez complète de son PRD. Ce séminaire doit être suivi à l'intérieur des trois premières années qui suivent l'admission au programme, et **au plus tard**, à l'automne de la troisième année d'études. L'objectif final de ce séminaire: Dépôt d'une version complète du PRD et évaluation par le comité d'évaluation du PRD.

Le séminaire permet au doctorant et à sa direction d'essai ou de thèse d'obtenir l'avis de professeurs qui ont une expertise différente et un point de vue quelque peu différent sur la question de recherche. Ainsi, ce séminaire offre la possibilité, avant de finaliser le projet, d'améliorer le plan de recherche ou encore d'envisager des critiques futures afin de les prendre en considération. Le séminaire permet donc à l'étudiant-e d'apporter les correctifs nécessaires, en étant soutenu par trois professeurs (le directeur / directrice de recherche, le responsable du cours et le professeur évaluateur). De plus, l'étudiant-e profite des commentaires des autres étudiants du cours pour bonifier son projet.

Le séminaire PSY8311 offre de nombreux avantages. Il a, entre autre, pour objectifs :

- L'amélioration du projet de recherche;
- Éviter certains écueils inhérents à la recherche doctorale et à la recherche en général;
- Obtenir l'avis d'experts;
- Favorise le maintien d'une discipline de travail.

i. Déroulement du séminaire PSY8311

Au plus tard au début du trimestre d'hiver, l'étudiant(e) doit soumettre son projet d'essai (PED) ou de thèse doctoral (PTD) au professeur responsable du PSY8311, qui le transmettra aux membres du comité d'évaluation.

Ce document doit contenir 1) la problématique, 2) les objectifs et hypothèses du projet, 3) la ou les méthodes retenues 4) l'aperçu du traitement des données, 5) les considérations éthiques et 6) l'échéancier prévu (étapes qui seront réalisées, trimestre par trimestre). Voir la section 6 du présent document pour plus de détails concernant le contenu du PRD.

Une fois l'évaluation effectuée par chacun des membres du comité d'évaluation, le professeur responsable du séminaire réalise la synthèse de ces évaluations et transmet à l'étudiant-e un résumé des commentaires, suggestions et recommandations. Cette évaluation devra également mentionner la recommandation générale du comité, soit :

- 1) la tenue de l'examen doctoral sans modification au projet;
- 2) la tenue de l'examen doctoral avec corrections mineures au projet;
- 3) la révision majeure du projet avant la tenue de l'examen oral.

En cas de demande de révisions, mineures ou majeures, l'étudiant-e, en accord avec la direction de recherche, doit présenter une version améliorée au professeur responsable du séminaire, pour évaluation par le comité. L'étudiant-e devra également montrer comment il/elle a tenu compte des commentaires, suggestions, recommandations de son comité de projet lors de l'évaluation de celui-ci; tracer le bilan des modifications effectuées ou, le cas échéant, justifier l'absence de modification.

ii. Diversité des cours offerts et procédures d'inscription

Chaque semestre d'automne, la direction des cycles supérieurs offre aux étudiants plusieurs groupes cours, ces derniers sont offerts afin de couvrir le plus large éventail possible de méthodes de recherche. Ainsi, le choix de l'étudiant-e ne devrait pas se réaliser en fonction de la section d'appartenance de ce dernier (psychodynamique, neuropsychologie, communautaire, etc.), mais bien en fonction de la méthode la mieux adaptée au projet de recherche envisagée. De manière générale, à confirmer au moment de l'inscription, le tableau suivant présente la diversité des approches proposées annuellement aux étudiants-es.

PSY8311 : diversité des groupes offerts :

Groupe	Description
40	Méthode qualitative, analyse de contenu, étude de cas, recherche théorique.
41	Études cliniques <i>Ce groupe réunit des personnes dont le projet d'essai doctoral (PED) ou de recherche doctoral (PRD) porte sur des enjeux cliniques en lien avec l'approche cognitive comportementale. Les devis de recherche peuvent être corrélational, quasi-expérimental, expérimental ou des études à cas unique.</i>
42	Programmes, services, systèmes, organisations <i>Ce cours vise à aider l'étudiant à concevoir et à présenter son projet de thèse doctorale (PTD) ou son projet d'essai doctoral (PED). Il s'adresse aux étudiants dont la thèse ou l'essai porte sur un programme, un service, un système ou une organisation. Il s'adresse aussi aux étudiants qui adoptent un cadre d'analyse basé sur un modèle écologique du développement humain (p.ex. : Bronfenbrenner, Sameroff, J. Kelly). Les devis de recherche peuvent être qualitatifs, quantitatifs (corrélational, quasi expérimental) ou mixtes.</i>
43	Méthode expérimentale <i>Ce cours aidera l'étudiant à dessiner et analyser les expériences, à analyser les données, et à les présenter pour le projet recherche doctorale (PRD) en neuropsychologie ou psychologie cognitive.</i>
44	Méthode corrélationalle et quasi-expérimentale. <i>Ce groupe réunit les personnes dont le projet d'essai doctoral (PED) ou de thèse doctorale (PTD) prévoit l'utilisation d'un devis corrélational ou quasi-expérimental et une procédure de recueil par questionnaire et/ou par observation. Il s'adresse aussi aux personnes dont le projet comprend des études corrélationalles ou quasi-expérimentales ainsi qu'une ou des études expérimentales (manipulation) complémentaires.</i>
45	Devis mixtes ou méthode de journaux de bord. <i>Ce cours vise à aider l'étudiant à élaborer et à présenter son projet d'essai doctoral (PED) ou son projet de thèse doctorale (PTD). Il s'adresse aux étudiants utilisant des devis mixtes soit de type qualitatif et quantitatif ou faire partie des devis de journaux de bord (incluant l'échantillonnage d'expérience et l'échantillonnage d'évènements).</i>

Au moment de l'inscription, après entente avec le directeur, la directrice, de recherche (signature requise), l'étudiant-e doit se présenter au secrétariat des cycles supérieurs en psychologie pour indiquer le choix de son groupe-cours (40, 41, 42, 43, 44 ou 45), tenant compte de offre pour le semestre en question.

b. PSY8321 : EXAMEN DOCTORAL

Après avoir terminé, s'il y a lieu, les dernières modifications mineures demandées par le comité d'évaluation du PRD, l'examen doctoral est constitué de la présentation et la soutenance du PRD devant jury. **L'examen doctoral se tient au plus tard à la session d'hiver de la troisième année.**

L'examen doctoral est une activité pédagogique au cours de laquelle l'étudiant-e, de troisième cycle doit faire preuve d'une connaissance approfondie de son domaine de spécialisation et de connaissances adéquates dans les domaines connexes. Le règlement #8 de l'UQAM précise que la nature de cet examen et les modalités d'évaluation sont définies par le Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE).

I. Déroulement et composition du jury

Le jury d'examen doctoral est composé des mêmes membres ayant évalué les PRD au PSY8311, soit le responsable du séminaire, le directeur ou de la directrice de thèse (superviseur), du co-directeur s'il y a lieu, et du troisième professeur. Le responsable du séminaire PSY8321 est le président de jury. Il convoque le jury, fixe les dates des examens doctoraux. Il anime la soutenance et les échanges entre les membres du jury et l'étudiant ou l'étudiante.

Lors de l'examen doctoral, l'étudiant-e dispose d'une période de 20 minutes pour présenter son projet, sous forme d'exposé oral. Par la suite, les membres du comité d'évaluation disposent d'une période pour formuler leurs questions à l'étudiant, lui demander des précisions sur son projet et lui faire des suggestions. À la fin, le comité d'évaluation se réunit à huis clos et procède à l'évaluation de l'examen oral. Le formulaire d'évaluation des examens oraux, disponible à l'annexe 5 du présent document, est aussi disponible au secrétariat de psychologie. Ce formulaire devra être complété et remis au secrétariat par le/la professeur(e) responsable, en plus de la dernière version du PRD, celle-ci étant déposée au dossier de l'étudiant-e.

c. Demande d'évaluation éthique du PRD

Suite au dépôt et l'acceptation du PRD par le comité d'évaluation et la réussite de son examen doctoral, l'étudiante ou l'étudiant pourra procéder à l'étape d'évaluation éthique du projet par le *Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains* (CERPÉ). L'étudiant-e est invité à consulter le site web de ce comité afin de connaître les procédures à suivre et les documents à remplir.

https://psychologie.uqam.ca/upload/files/doctorat/eval_ethique_fee_2002.pdf

Veillez prendre note que si votre projet de recherche se réalise en partenariat avec des institutions (c.-à-d. : Hôpitaux, CJM-IU, etc.), certains d'entre eux exigent une évaluation du projet de recherche par leur propre comité à l'éthique. Dans ces cas précis, après avoir obtenu le certificat de ladite institution, ce certificat et tous les documents et la correspondance devront être déposés au CERPÉ qui en prendra connaissance et émettra à son tour le certificat sans autre évaluation.

5. RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION ET DE L'ÉTUDIANT-E

Le comité d'évaluation du PRD est composé du directeur (directrice) de recherche (codirecteurs s'il y a lieu), du professeur du séminaire PSY8311 et d'un autre professeur choisi par le directeur de thèse. Le professeur du cours PSY8311, le directeur (directrice) de recherche sont responsable de la supervision et accompagnent ainsi l'étudiant / l'étudiante dans la réalisation finale du PRD. Le professeur évaluateur se joint au comité lorsque la dernière version du PRD est complétée. **Les trois professeurs du comité en question auront pour tâche l'évaluation et de l'acceptation du PRD.**

Important

Au moment du dépôt de la version finale du PRD, celle approuvée par le directeur (directrice) de recherche et le professeur responsable du séminaire, les membres du comité ont un mois pour lire et évaluer le PRD et remettre leur évaluation. Le professeur responsable du séminaire en fait la synthèse et communique le résultat à l'étudiant-e.

a. RÔLE DU PROFESSEUR RESPONSABLE DU SÉMINAIRE

Le/la professeur(e) responsable du séminaire gère le processus d'évaluation du PRD et l'examen doctoral, dans l'objectif que ces deux activités académiques soient complétées à la fin du trimestre d'hiver (sans quoi, l'étudiant se verra attribuer un résultat « incomplet » à son dossier). Ainsi, ce professeur soutient l'autonomie des doctorants dans la rédaction, le dépôt et la soutenance de leur projet de recherche doctoral et exerce un rôle de bienveillance, afin de s'assurer que les exigences du département de psychologie soient respectées. Ce dernier joue également le rôle de présidence du jury lors de l'examen doctoral. Afin de jouer son rôle, le professeur responsable du séminaire évalue et fournit une rétroaction sur le projet, transmet le document (PED ou PTD) au comité après le dépôt officiel par l'étudiant-e. Ce dernier collige les évaluations après l'obtention de la rétroaction par l'ensemble des membres du comité d'encadrement et les transmet à l'étudiant (superviseur(e) en copie conforme) en l'informant de sa recommandation et des attentes à son endroit. Le professeur responsable du séminaire convie le jury et l'étudiant(e) à l'examen doctoral, puis anime l'examen doctoral. Il transmet ensuite à la direction du programme le résultat de ce dernier ainsi que la copie finale du PRD.

Lorsque le cours PSY8311 est complété avec succès, le professeur responsable du cours signe le formulaire « **Autorisation d'accès aux internats** » (pour les étudiants et étudiantes des profils cliniques), document en annexe 6. Le professeur responsable indique le résultat attribué au travail complété à la fin du séminaire ainsi qu'à la fin de l'examen doctoral.

b. RÔLE DU DIRECTEUR / DIRECTRICE DE RECHERCHE

Le directeur (directrice) de recherche de l'étudiant-e est responsable de l'encadrement et du soutien à la recherche de ce dernier. Il (elle) accompagne l'étudiant-e dans la rédaction et la révision du projet le cas échéant, selon les modalités convenues avec lui ou elle. La direction de recherche a pour rôle de trouver un évaluateur du projet et d'en informer le professeur

responsable du séminaire au début du trimestre d'automne. Il/elle est également membre du comité et doit donc effectuer l'évaluation du projet avec diligence au même titre que les membres du comité. Il/elle évalue également l'examen oral.

c. RÔLE DU PROFESSEUR - ÉVALUATEUR

Ce professeur a été choisi par le directeur, la directrice, de recherche de l'étudiant-e. Ce dernier peut être un autre professeur du département de psychologie ou un membre externe (professeur, chercheur) qui aura été approuvé par le SCAE² en raison de son expertise et de sa formation. Ce professeur évaluateur se joint au comité lorsque la version finale du PRD est déposée. Il (elle) doit évaluer le PRD en fonction des critères établis par le département, pour ce faire, il (elle) a recours au formulaire que nous retrouvons à l'annexe 3. Ce professeur participe et évalue également l'examen doctoral. Ce professeur (interne ou externe au département de psychologie) n'étant présent que pour l'évaluation du PRD et lors de l'examen doctoral, pourra, s'il (elle) est invité-e par la suite, prendre part au jury pour l'évaluation de la thèse ou de l'essai, car sa présence à titre d'évaluateur au comité du PRD et à l'examen doctoral ne correspond pas au libellé du « comité d'encadrement » tel que l'entend le règlement #8 de l'UQAM.

d. RÔLE DE L'ÉTUDIANT-E

L'étudiant-e doit assister aux séances du séminaire en classe et aux rencontres qui lui sont proposées. Il (elle) doit respecter les délais qui lui sont communiqués pour chacun des jalons du processus. De plus, il (elle) doit informer son directeur de recherche de ses attentes quant au processus et de l'évolution de son projet et convenir du meilleur moyen d'obtenir de la rétroaction du directeur au cours du processus. L'étudiant-e doit déposer officiellement son PRD au plus tard au début du trimestre d'hiver au professeur responsable du séminaire. Suite à la réception de la recommandation issue des évaluations, l'étudiant-e devra soit fournir ses disponibilités afin d'effectuer l'examen doctoral ou il/elle aura un mois pour réviser son document et le soumettre à nouveau. Normalement, l'examen doctoral (PSY8321) pourra avoir lieu après cette révision.

e. DOUBLE RÔLE (responsable du séminaire et directeur de recherche)

En aucun cas, sauf situation exceptionnelle approuvée par le SCAE, un directeur / une directrice de recherche peut jouer un double rôle, soit d'être à la fois directeur-trice de recherche et responsable du séminaire PSY8311. Au moment de l'inscription à ce dernier, l'étudiant ou l'étudiante dans une telle situation sera invité à s'inscrire à un autre groupe-cours couvrant la même méthode de recherche. Il faut préciser que les groupes-cours ne sont pas réalisés en fonction des sections du département de psychologie, mais bien en fonction d'offrir une diversité d'approches méthodologiques. Si l'inscription à un autre groupe-cours n'est pas envisageable, le directeur / responsable du cours devra recruter non pas un, mais deux professeurs – évaluateurs.

² SCAE (Sous-comité d'admission et d'évaluation),

6. DIFFICULTÉS LIÉES À L'AVANCEMENT DU PRD ET PROCESSUS DE CONCILIATION

En cas de recommandations contradictoires des membres du comité d'évaluation du PRD (projet accepté, corrections mineures, corrections majeures), suite au dépôt d'une troisième version du PRD, les membres du comité ou encore l'étudiant-e, sont invités à aviser le président du SCAE afin que ce dernier les convoque (membres du comité d'évaluation) pour une rencontre de conciliation. L'objectif de cette conciliation sera alors d'en arriver à une décision unanime et ce afin de ne pas retarder l'avancement du projet de recherche l'étudiant-e,. Advenant l'impossibilité pour les membres du comité d'évaluation d'en arriver à une telle décision, le président du SCAE applique les règles suivantes (inspirées du règlement #8 en ce qui a trait processus de conciliation lors de recommandations contradictoires (article 8.3.2.1.5.2)), soit :

- a. Si la moitié ou plus des évaluatrices, évaluateurs recommandent le retour du PRD pour corrections majeures ou mineures, l'étudiant-e a l'obligation de faire ces corrections, il ou elle aura alors 2 mois pour effectuer le travail.
- b. Si une évaluatrice ou un évaluateur maintient son évaluation du type « modifications majeures du PRD », alors que les autres l'acceptent dans la forme présentée et recommandent le passage à l'examen doctoral, le président du SCAE peut recommander la constitution d'un nouveau comité pour l'évaluation du projet de recherche.

7. CONTENU DU DOCUMENT PRD

a. CONTENU DU PRD

Cette première étape se subdivise elle-même en trois sous-étapes : (1) l'identification d'un sujet de recherche spécifique; (2) la formulation de questions ou d'hypothèses de recherche; (3) la choix d'une méthode de collecte et d'analyse des données. Le texte ci-dessous ne sert qu'à tracer les grandes lignes.

Identification du sujet

Il est important de distinguer le domaine de recherche du sujet de recherche : ce dernier est plus spécifique et définit précisément le projet de thèse ou d'essai. Le choix du domaine de recherche peut être soit une création de l'étudiant ou de l'étudiante, soit une suggestion du directeur, de la directrice de thèse reliée à ses propres travaux de recherche. Pour sa part, le choix du sujet de recherche implique habituellement une lecture étendue des textes généraux couvrant le domaine de recherche choisi. Ces lectures permettent d'identifier les questions inexplorées ou controversées et, ainsi, de découvrir un sujet original qui contribuera vraiment à l'avancement des connaissances (soit théoriques, soit empiriques, soit métriques) dans le domaine de recherche (critère important pour reconnaître que le projet de Ph.D. ou Ph.D./Psy.D. est de niveau doctoral).

Questions de recherche ou hypothèses

Selon le sujet de recherche retenu et le type de méthode utilisée (qualitative, quantitative, etc.), les objectifs spécifiques de l'étude peuvent prendre la forme de questions ou d'hypothèses plus systématiques à vérifier. Cette seconde étape n'est pas totalement indépendante de la suivante, dans la mesure où les questions ou hypothèses sont souvent présentées en référence à la méthode de collecte retenue.

Le cadre méthodologique

Cette étape vise à identifier le type de méthode de recherche approprié pour atteindre les objectifs. Traditionnellement, la méthode de recherche retenue inclut quatre éléments essentiels : (a) l'échantillon, (b) les instruments, (c) la procédure de collecte, et (d) la démarche d'analyse des données. Ces étapes seront adaptées selon le type de méthode utilisée.

À cette première étape de rédaction du PRD, l'objectif est de structurer et organiser ces différents aspects et à mettre en place des ébauches de chacune des sections. L'étudiant-e en collaboration avec son directeur, directrice, de recherche travaille, dès la première année de formation, à construire la première esquisse du PRD. Ces rencontres, directeur et étudiants, permettent d'obtenir des suggestions de lecture, de discuter d'aspects méthodologiques, afin de préparer une première version complète du PRD.

L'étudiant, l'étudiante, avec l'aide de son directeur de thèse ou d'essai (appelé superviseur de thèse dans certains documents de l'Université du Québec) a déjà fait suffisamment de travail sur son projet de recherche durant la première année (ou les deux premières années) de son parcours doctoral pour arriver au séminaire PSY8311 avec une première version comprenant un aperçu des grandes lignes de son projet : sujet, population ciblée, méthodes envisagées, contexte théorique suffisamment explicatif, ébauches de questions ou d'hypothèses de recherche.

Le séminaire PSY8311 sera le lieu où l'étudiant, l'étudiante rédigera la version finale de son PRD qui sera déposée et évaluée. S'il y a lieu, des modifications mineures seront apportées à son PRD lors du séminaire suivant, le PSY8321 (examen doctoral).

Normalement la thèse ou l'essai constitue la réalisation concrète du PRD. Il peut arriver que pour des raisons de méthodologie, d'échantillon, ou pour toute autre raison importante, l'étudiant, l'étudiante et son directeur de thèse réalisent que le projet de recherche ne pourra être mené à terme selon la description faite dans le PRD déjà approuvé et qu'il faille apporter des modifications majeures au projet. Dans ce cas, l'étudiant devra déposer un nouveau PRD (ou un document expliquant les modifications) qui sera évalué et approuvé conjointement par les membres du comité qui avait évalué précédemment son PRD. Cette situation s'applique aussi lorsque l'étudiant, l'étudiante, pendant son parcours de formation, décide de changer de profil, passant de la thèse à l'essai ou inversement.

b. ÉLÉMENTS CONCRETS DU PRD

Ce document peut prendre une allure bien différente selon le champ d'études, l'ampleur de la littérature pertinente, le type d'approche méthodologique, sans compter les exigences personnelles que se fixent les étudiants-es ou que leur fixent leur directeur-trice de recherche. Mais même dans le cas d'un essai doctoral dont la facture serait très clinique ou issue d'une méthode de recherche qualitative exploratoire, certains éléments essentiels devraient se retrouver dans le PRD afin de pouvoir en évaluer la faisabilité et la valeur scientifique.

Voici, schématiquement, un plan qui peut guider l'étudiant dans la rédaction de son PRD. Ce plan pourra être adapté selon le sujet, l'approche, la méthode de recherche, et avec l'accord du professeur responsable du séminaire PSY8311. Une courte description suit le plan ci-après.

c. PLAN SOMMAIRE DU PRD (à titre d'exemple)

<p>Introduction</p> <p>Cadre conceptuel et objectifs</p> <p>a) Problématique</p> <p>b) Recension des écrits</p> <p>c) Questions ou hypothèses de recherche</p> <p>Méthode de recherche</p> <p>a) Participants</p> <p>b) Méthodes de cueillette des données, instruments, etc.</p> <p>c) Procédure</p> <p>d) Devis de recherche et plan d'analyse des données</p> <p>Éthique</p>

Description des rubriques précédentes

Introduction

Il s'agit brièvement :

- d'identifier le domaine de recherche
- d'y situer le sujet précis de l'étude et de le justifier brièvement (ex. : ampleur du problème, importance méthodologique ou clinique du problème, etc.)
- de donner le plan du PRD

Cadre conceptuel et objectifs

a) Problématique

Cette première section sert principalement à 1) préciser plus en détail le sujet de la recherche, l'origine des questions de recherche et les raisons qui ont amené l'étudiant-e à choisir ce sujet et 2) démontrer l'importance et l'actualité de ce sujet d'étude. Au besoin, certains éléments pourront être reportés à la fin du chapitre, surtout si les questions / hypothèses aident à préciser l'importance de l'étude.

b) Recension des écrits

Cette section sert à situer l'étude dans une démarche de développement des connaissances scientifiques. L'étudiant-e adopte normalement une démarche en entonnoir, c'est-à-dire qui part d'un contexte plus large (le domaine) et se termine avec les travaux antérieurs qui ont directement inspiré l'étude projetée.

Le défi consiste à établir un point de départ approprié (ni trop distant, ni trop proximal), puis à resserrer le sujet à un rythme approprié (ni trop lent, ni trop brusque). Les études citées peuvent concerner des problématiques similaires au sujet proposé, des populations similaires, des variables (dépendantes ou indépendantes) similaires, ou des méthodes de recherche apparentées par exemple. La qualité des critiques et des synthèses est très importante. La conclusion de cette section sert à préparer directement la présentation des objectifs spécifiques de l'étude.

IMPORTANT

Cette section devrait pouvoir se faire en une quinzaine de pages environ. Il ne s'agit pas ici d'un relevé exhaustif des écrits sur le sujet, mais d'un matériel suffisamment solide pour bien étayer le sujet d'étude, les questions de recherche ou les hypothèses ainsi que la méthode de recherche choisie.

c) Questions ou hypothèses de recherche

L'étude peut prendre plusieurs formes : qualitative, descriptive, expérimentale, études de cas, etc. Certaines démarches plus exploratoires, certaines méthodes de recherche qualitatives ou cliniques conduisent à formuler les objectifs plutôt sous forme de questions que d'hypothèses précises. Il est important de bien montrer le lien entre les questions ou les hypothèses et le cadre conceptuel présenté dans la section précédente. Dans le cas d'une thèse par articles (2 minimum pour le Ph.D. et le Ph.D/Psy.D; 1 pour l'essai de Psy.D.), il peut être pertinent d'indiquer quelles sont les hypothèses ou questions qui feront l'objet de chaque article.

Méthodologie relative aux données

a) Participants

Il s'agit ici essentiellement de préciser (a) la population cible, (b) le mode de sélection ou de recrutement des sujets et la taille prévue de l'échantillon, (c) les caractéristiques de

cet échantillon, spécialement tout critère servant à inclure (ex. : homme et femme, âge < 65, souffrant de dépression) ou exclure (ex. : souffrant de PTSD), et (d) le lieu de recrutement et le volume de sujets disponibles dans le lieu de recrutement. Ce dernier point est essentiel pour juger de la faisabilité de l'étude. En effet, un projet peut être excellent du point de vue méthodologique, mais requérir un nombre de sujets qui, considérant la volume disponible dans les lieux choisis, exigerait des efforts de recrutement d'une durée qui risquerait de compromettre la réalisation de la thèse dans les délais raisonnables et conformes à la durée des études. Enfin, la justification de la taille de l'échantillon devrait se faire dans la section analyse statistique.

b) Méthodes de cueillette des données, instruments, etc.

Il s'agit ici de décrire la méthode et les instruments prévus pour la collecte des données : appareillage, test, questionnaire, modèle d'entrevue, grille d'entrevue, etc. Les motifs de choix de chaque instrument, en fonction 1) de leurs qualités psychométriques, 2) de la durée de passation, 3) de l'approche théorique, etc., doivent être précisés. Dans le cadre d'approches qualitatives, ou dans le contexte de type d'entrevues associatives, bien qu'on ne puisse pas toujours déterminer à l'avance le contenu des entrevues, il convient néanmoins de décrire la méthode de recherche envisagée pour réaliser les entrevues et de l'étayer par la présentation du modèle théorique privilégié, servant d'assise au choix de la grille ou de la méthode d'analyse. Au niveau de l'analyse du discours, des dessins, des textes écrits, etc., les stratégies adoptées doivent être justifiées et reliées à des écrits identifiés (qu'ils soient empruntés aux théories du langage, à la sémiologie, aux divers schèmes d'évaluation clinique ou autre). Dans le cas de certains tests projectifs, il pourrait être pertinent de décrire et justifier la méthode de passation et d'analyse (qualitative, de contenu, cotation, etc.). Lors de l'élaboration ou de la validation d'un nouvel outil, les principes de sa création doivent être explicités, de même que toute étude psychométrique prévue, soit avant la collecte principale, soit en même temps que celle-ci. Il est normal qu'une copie des instruments papier-crayon soit placée en annexe du PRD, si ceux-ci ne sont pas des instruments connus déjà sur le marché (ou sous la protection de droits d'auteurs, ce qui ne vous autorise pas à les publier). Il faut donc ici, décrire toutes les variables (dépendantes, indépendantes et de contrôle) qui seront mesurées (psychologiques, démographiques, médicales ou autres) par quels moyens (dossiers, entrevues, questionnaires ad hoc, instruments déjà existants, etc.), pourquoi elles seront et pourquoi les instruments ciblés ont été choisis.

c) Procédure

Tous les détails pertinents reliés à la collecte doivent apparaître, par exemple les consignes et formulaires ou lettres d'autorisation, la séquence des tâches accomplies par chaque sujet. Décrire comment seront recrutés les sujets et comment ils seront répartis dans les différents groupes (s'il y a lieu), à quels moments ils seront évalués et sur quoi (il est utile parfois de présenter un tableau illustrant les différents moments de mesures ainsi que les mesures prises à chaque moment). S'il y a traitement, quel est-il, comment est-il administré, quelles sont les qualifications des personnes administrant le traitement, et sont-ce les mêmes qui procèdent aussi à l'évaluation? Comment est assuré le double insu, s'il y a lieu?

S'il y a évaluation par entrevue, y a-t-il une procédure d'accord inter-juge de prévue? Y a-t-il une procédure de formation des interviewers? Des questions semblables s'appliquent aussi lorsqu'il y a observation directe ou enregistrée (audio ou vidéo) par des juges. Au niveau d'entrevues menant à des analyses de contenu, la procédure de cueillette de données (nombre des entrevues, type de matériel recueilli, modèle de l'entrevue, etc.), doit être reliée de façon claire aux théories sur lesquelles elle s'appuie. On a intérêt à démontrer comment le nombre d'entrevues est relié à la saturation des données ou à un méthode d'analyse particulière (certaines approches à l'entrevue peuvent demander de voir un sujet à de nombreuses reprises pour atteindre une saturation assurant une meilleure validité). Les données issues de matériel de psychothérapie doivent se conformer aux normes éthiques en vigueur (des explications doivent être données dans la section portant sur l'éthique).

d) Devis de recherche et plan d'analyse des données

Cette section de votre PRD précise s'il y a lieu le devis de recherche (expérimental, quasi expérimental, corrélationnelle, cohorte, série temporelle, cas unique, etc.) et les principales étapes de la transformation des données brutes en fichiers informatiques (s'il y a lieu), les analyses descriptives initiales et, s'il y a lieu, les analyses inférentielles plus poussées qui leur font suite (e.g. ANOVA, MANOVA, analyses factorielles, etc.). On doit, ici, présenter le calcul de puissance qui justifie le nombre de sujets à recruter, en incluant des prévisions pour perte de sujets. Donner pour chaque hypothèse ou question de recherche, la stratégie d'analyse prévue.

Dans le cas d'analyse qualitative, la stratégie doit être décrite et le processus de la démarche interprétative doit être relié de façon explicite aux théories sur lesquelles elle s'appuie. Le nombre de sujets et le nombre approximatif d'entrevues (si ce nombre est prévisible et pertinent) devraient être justifiés en fonction de critères définis (ex. : saturation des contenus, ampleur de l'information recueillie, etc.). On devrait aussi mentionner si des analyses quantitatives seront faites sur les contenus et si oui, lesquelles.

Éthique

Le PRD doit tenir compte des principes éthiques de la recherche avec les êtres humains définis par la politique des trois grands organismes subventionnaires canadiens. La politique peut être facilement trouvée sur le site web de ces organismes :

<http://www.pre.ethics.gc.ca/default.aspx>

De plus, ces grands principes sont enseignés dans le cours PSY8412 Déontologie en psychologie.

Si la recherche effectuée par l'étudiant se fait dans le cadre d'un projet déjà approuvé par le comité éthique institutionnel, il n'a pas à présenter de demande d'approbation au

comité d'éthique départemental. Cependant, tout PRD (qu'il y ait ou non eu approbation éthique préalable) doit contenir une section démontrant comment le projet respecte les politiques éthiques des organismes subventionnaires canadiens. Ce sont ces principes qui sont utilisés par le comité Comités d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPÉ). Au besoin, veuillez consulter le site web suivant :

<http://fsh.uqam.ca/recherche/ethique/recherche-impliquant-des-etres-humains.html>

Important

L'étudiant-e dont le projet de recherche n'a pas fait l'objet d'une approbation éthique institutionnelle doit soumettre une demande d'approbation éthique auprès du Comités d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPÉ), demande accompagnée de son PRD lorsque celui-ci a été accepté par le comité d'évaluation du PRD. Avant l'envoi des documents au CERPÉ, la signature du directeur des cycles supérieurs en psychologie est requise. L'étudiant-e devra aussi joindre à sa demande une copie d'attestation qu'il a complété avec succès le didacticiel de formation éthique pour la recherche avec des êtres humains qu'il trouvera aussi à l'adresse suivante.

<http://fsh.uqam.ca/recherche/ethique/recherche-impliquant-des-etres-humains.html>

En conclusion, le PRD doit, dans cette section, démontrer comment le projet de recherche rencontre les objectifs éthiques de la politique officielle, notamment en ce qui a trait à :

- a) Le respect de la personne
- b) La recherche du bien pour autrui et la non-malfaisance
- c) L'équité
- d) Le choix réfléchi du sujet de l'étude
- e) L'évaluation et la réduction des risques par rapport aux avantages anticipés
- f) Le risque minimal
- g) Le consentement libre et éclairé
- h) Recherches impliquant la participation de communautés autochtones
- i) Droit de retrait et soutien
- j) Le droit à la protection de la vie privée

d. PRÉSENTATION FORMELLE DU PRD

Sur le plan formel, le PRD doit respecter un certain nombre de règles de présentation. Cependant, le PRD représente un document qui ne sera pas publié, mais qui est déposé au dossier de l'étudiant. Donc, la stricte observance des normes de présentation (voir le guide de

présentation des mémoires et thèses de l'UQAM à l'adresse suivante : <http://www.guidemt.uqam.ca>) n'est pas nécessaire. Le format peut être APA ou autre, pourvu qu'il permette une présentation claire de l'information nécessaire à l'approbation du PRD.

Important

Le PRD est un document différent de la thèse, il a pour objectif de préciser le cadre, les objectifs et la méthodologie de l'étude (ou études) qui sera réalisée comme thèse ou essai de doctorat en psychologie. La facture du document sera faite de manière soutenue, mais non exhaustive, car il s'agit en fait d'annoncer les grandes lignes du projet de recherche à venir. Vous devez garder en mémoire qu'il s'agit alors d'une proposition, d'un « PROJET de recherche doctorale ». Ainsi, un PRD devrait avoir, en moyenne, 25 pages, ± 5 pages, annexes et références exclues.

ANNEXES

(annexe 1)
Principes directeurs de l'essai de Psy.D. à l'UQAM

a) Principe général du doctorat Psy.D. de l'UQAM

Le doctorat Psy.D. est un doctorat formant à la pratique de la psychologie. Cette formation doit inclure aussi une formation suffisante à la recherche liée à son domaine de pratique pour permettre à l'étudiant de pouvoir

- comprendre et analyser de façon critique les publications et les devis de recherche,
- effectuer de la recherche appliquée
- développer ses capacités de communications écrites et orales, (publications, conférences, etc).

En conséquence l'essai de Psy.D. doit être vu comme une composante intégrée du doctorat axé sur la pratique. L'essai doit donc contribuer à la formation professionnelle du candidat par l'acquisition d'outils conceptuels et techniques au cours de sa formation.

b) Principes généraux de l'essai de Psy.D.

L'essai de Psy. D. est un exposé écrit provenant de la production d'une recherche (qu'elle soit clinique, appliquée, théorique ou sous quelque autre modèle pertinent à la formation professionnelle de l'étudiant). L'essai démontre la capacité d'une personne à contribuer à l'évolution de son domaine d'études. Ce domaine de recherche devrait autant que possible être lié à la pratique professionnelle de la psychologie prise au sens large (évaluation, intervention, formation, supervision, etc.). Il s'agit de réaffirmer que la formation du Psy.D. est un tout cohérent comprenant les cours, les stages et l'essai, dont l'axe central est la formation d'un professionnel compétent. La définition du terme « recherche » ne doit pas être confondue avec une méthode particulière de recherche, cette recherche doit donc le plus possible permettre à l'étudiant d'acquérir par exemple la maîtrise d'instruments méthodologiques ou encore la maîtrise des aspects conceptuels qui pourront lui être utiles dans la pratique professionnelle de la psychologie.

L'essai de Psy.D. sera soutenu devant jury. Cette façon de faire permet de démontrer que le candidat possède effectivement la maîtrise suffisante de son domaine de thèse pour pouvoir en discuter en public avec les membres du jury. De plus, la soutenance permettra d'évaluer la capacité du candidat à transmettre oralement ses connaissances.

c) Principes secondaires et explicatifs

- L'essai de Psy.D. doit contribuer à la formation pratique préconisée dans le programme. La problématique, et les questions de recherche pourraient donc être en lien étroit avec la pratique de la psychologie et même permettre à l'étudiant d'effectuer une recherche et un essai émanant par exemple de ses stages et de sa pratique s'il y a lieu. Cependant, et il importe de le souligner, cette philosophie ne vise pas à exclure la participation d'un étudiant à une recherche empirique, ou à un projet de recherche de plus grande envergure dont une partie donnerait lieu à son essai.

- L'essai de Psy.D. devrait favoriser l'élargissement de l'éventail des méthodes de recherche. Bien qu'aucune restriction sur le plan méthodologique n'existe dans quelconque profil de doctorat, la philosophie de formation préconisée dans le Psy.D. veut favoriser l'ouverture à des méthodologies, qui sont celles de la pratique professionnelle (comme par exemple des études de cas, l'analyse de l'application d'un modèle d'intervention ou d'un modèle diagnostique, de la recherche-action, l'implantation d'un programme et son analyse, les méthodes qualitatives et historiques, la comparaison critique et originale de modalités d'intervention et d'évaluation ainsi que toute autre méthode permettant de répondre de manière valable à la question à l'étude).
- Le Psy.D. étant un doctorat de 5 ans, pendant lequel l'étudiant fera environ 6 sessions de stages, il faut donc que l'ampleur de l'essai soit limitée de façon à la rendre réalisable à l'intérieur de ce délai. Une session à plein temps au doctorat équivaut à 15 crédits. La thèse de Psy.D. valant 18 crédits, une certaine logique amène à penser que l'ampleur du travail demandé à un étudiant pour la rédaction de sa thèse correspond donc environ à une session universitaire. Cependant, la réflexion menant au projet d'essai doctoral (PED), la rédaction du PED, la collecte de donnée (s'il y a lieu) et les autres étapes devront logiquement être effectués au cours de la scolarité précédente. Il importe aussi de souligner que la collecte de données (dans le cas où elle s'avère nécessaire) devrait demeurer dans des limites temporelles raisonnables ; en ce sens elle ne devrait pas dépasser deux trimestres.
- L'essai de Psy.D. doit toujours reposer sur des assises théoriques solides, doit contenir un apport personnel et inclure une réflexion critique ; l'analyse critique des énoncés et conclusions de la thèse faisant partie inhérente de la capacité de l'étudiant à contribuer à l'évolution de son domaine de recherche.
- L'essai de Psy.D. ne peut être constitué que d'un rapport de stages, bien qu'il puisse utiliser du matériel issu des stages de l'étudiant selon les considérations indiquées plus bas au sujet des essais pratiques ou cliniques (puisque l'esprit du Psy. D. veut favoriser l'utilisation de matériel clinique ou de données issus des stages).
- L'essai de Psy.D. peut être un essai théorique, auquel cas, l'apport personnel doit être perceptible : il ne peut s'agir par exemple d'une simple recension de la littérature à moins que celle-ci ne débouche sur une proposition théorique, méthodologique ou un autre type d'apport personnel et original.
- L'essai de Psy.D. peut être un essai pratique ou clinique (étude de cas, implantation d'un programme, comparaison de modalités d'intervention ou de schèmes théoriques, etc.) auquel cas l'essai devrait s'appuyer sur des assises théoriques bien identifiées et présenter une analyse critique sérieuse de la démarche, notamment par un retour à la théorie, par une réflexion épistémologique, etc.

- Les essais de types clinique ou pratique respecteront l'ampleur des mesures liées au domaine de la pratique en question et tenir compte, au niveau des conclusions, des limites de la méthodologie et de l'ampleur de la recherche (une étude de cas ne demande pas de groupe contrôle mais reste modeste quand à la généralisation des résultats par exemple)
- L'essai de Psy.D. pourra être constitué d'un article publiable ou son équivalent (œuvre publiée, livre, modèle classique de thèse, document audio-visuel, document de formation, etc).
- L'ampleur limitée de l'essai n'exclut pas la nécessité de rigueur scientifique, la nécessité de baser celle-ci sur des assises théoriques solides, sur une démarche clinique rigoureuse, et la nécessité de réflexion critique sur la démarche de l'essai.

e) exemples de thèses de Psy.D. acceptables

- Étude de cas approfondie (modèle étude de cas unique ou comparaison systématisée de cas) étayée par une réflexion théorique (cas de psychothérapie, de diagnostic, de plan d'intervention, de projet, etc.). Les assises théoriques devront être explicitées et une analyse critique du processus et de la théorie impliqués conclura l'essai. Dans ce sens, la philosophie de l'essai veut favoriser la possibilité qu'un étudiant puisse utiliser l'expérience clinique des ses stages pour effectuer une telle étude.
- Rapport sur la création ou l'implantation d'un projet (clinique, intervention, traitement, intervention communautaire, etc.)
- Analyse de processus thérapeutiques actifs dans l'intervention professionnelle
- Recherche sur la comparaison des modèles de psychothérapie et efficacité de la psychothérapie
- Application novatrice d'un instrument de mesure reconnu
- Validation d'un programme d'intervention, d'une démarche thérapeutique
- Article empirique dans un domaine de la psychologie appliquée
- Document audio-visuel ou CDROM de formation, le tout encadré pas un écrit révélant les bases théoriques et empiriques du projet
- Ouvrage permettant le transfert des connaissances. Par exemple, programme de formation à des intervenant de première ligne en prévention du suicide, violence conjugale, etc. Comme pour le point précédent, le tout encadré pas un écrit révélant les bases théoriques et empiriques du projet
- Étude empirique, essai théorique portant sur des caractéristiques cognitives, affectives, sociales, neuropsychologiques ou autres pouvant trouver des applications au niveau de la pratique professionnelle.
- Autres ...

(annexe 2)

Formulaire d'évaluation éthique (FEE)

Disponible à l'adresse suivante :

https://psychologie.uqam.ca/upload/files/doctorat/eval_ethique_fee_2002.pdf

(annexe 3)
FORMULAIRE D'ÉVALUATION
DU PROJET DE RECHERCHE DOCTORALE

Nom de l'étudiant: _____

Code permanent: _____

Nom de l'évaluateur: _____

Date de dépôt du PRD : _____

PSY 8311 Séminaire lié à l'essai ou à la thèse

Ce cours vise à aider l'étudiant à élaborer et à présenter son projet d'essai doctoral (PED) ou son projet de thèse doctoral (PTD). Règles et principes de l'élaboration et de présentation d'un projet d'essai ou de thèse. Établissement d'une problématique de recherche. Choix d'une méthodologie appropriée au champ de recherche de l'étudiant. Analyse critique des différentes techniques analytiques appropriées. Activité individuelle qui donne lieu à l'établissement d'une entente d'encadrement entre l'étudiant et son directeur de recherche.

Signature de l'évaluateur : _____

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU PRD

Nom de l'étudiant : _____

Nom de l'évaluateur : _____

Échelle: 1= faible, 2= moyen 3= bon, 4= excellent

Section 1 (recension des écrits, hypothèses, etc)

- | | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| • Problématique bien définie ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Revue des écrits supporte bien les objectifs ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Les objectifs sont formulés clairement ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Les hypothèses ou questions de recherche sont
claires et formulées de façon opérationnelle ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Section 2 (méthodologie)

- | | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| • Définition de clientèles cibles et critères
d'inclusion/exclusions bien définis ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Description claire des instruments de mesures
et de leurs qualités psychométriques ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Justification adéquate du choix des instruments ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Procédure de recrutement claire ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Lieu(x) de recrutements identifié(s) ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Faisabilité et durée du recrutement justifiées ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Cédule d'administration des mesures(s'il y a lieu)----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Procédure de traitement bien définie
(son application, ses composantes et le personnel
le donnant) (s'il y a lieu)----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Section 3 (analyse des données)

- | | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| • Identification du devis claire et justifiée ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Justification de la taille d'échantillon et de
la puissance s'il y a lieu ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Description claire des stratégies d'analyses
(qualitatives ou quantitatives ou les 2)
en fonction des hypothèses ou des questions ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Section 4 (qualité du projet)

- | | | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| • Qualité de la présentation (forme) ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Qualité de la langue ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Originalité du travail satisfaisante ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Ampleur du travail adéquate (ni trop, ni trop peu) ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| • Échéancier adéquat ----- | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Section 5 (déontologie)Les exigences institutionnelles (formulaire de consentement, formulaire déontologique, etc.) sont-elles rencontrées ? ----- OUI NON

Page suivante -----

Évaluation globale

- Je recommande la tenue de l'examen oral sans modification au projet.
- Je recommande la tenue de l'examen oral avec corrections mineures au projet.
- Je demande la révision majeure du projet avant la tenue de l'examen oral.

**Commentaires justifiant l'évaluation des différentes sections et
suggérant les modifications à apporter à chacune.**

Signature de l'évaluateur : _____

(annexe 4)
FORMULAIRE SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS DU PRD
PSY8311 Séminaire lié à l'essai ou à la thèse

Nom de l'étudiant: _____

- | | | | |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| <input type="radio"/> | PTD | <input type="radio"/> | PED |
| <input type="radio"/> | Première version | <input type="radio"/> | Version révisée (#_____) |

Membres du comité d'évaluation du PRD

Directeur de recherche : date de réception de son évaluation _____

Codirecteur de recherche : date de réception de son évaluation _____

Professeur évaluateur : date de réception de son évaluation _____

Professeur responsable du séminaire:

Signature _____ date de la synthèse : _____

Synthèse des évaluations

- Le PRD est accepté sans correction, les évaluateurs proposent la tenue de l'examen oral.
- Le PRD est accepté avec corrections mineures, les évaluateurs recommandent cependant la tenue de l'examen oral.
- Les évaluateurs proposent une révision majeure du projet avant la tenue de l'examen oral.

Dans le cas d'une absence de consensus entre les évaluateurs :

- Une rencontre de conciliation nécessaire entre les évaluateurs, la présence du président du SCAE est requise.

(annexe 5)
FORMULAIRE SYNTHÈSE DU PSY 8321
Examen doctoral

Nom de l'étudiant: _____

Date de l'examen doctoral: _____

Présences :

0 - Directeur de recherche _____

0 - Codirecteur de recherche _____

0 - Professeur évaluateur _____

0 - Responsable du séminaire _____

Commentaires des membres du comité :

Résultat de l'examen doctoral : _____

Signature du responsable du séminaire _____

(annexe 6)**Formulaire d'autorisation pour inscription au premier internat
PSY8311 Séminaire lié à l'essai ou à la thèse**

Nom de l'étudiant, étudiante: _____

Code permanent : _____

Tel que précisé dans la politique d'encadrement du projet de recherche doctoral (PRD) proposé par le CECS, modification approuvée par le département de psychologie et la commission des études de l'UQAM en mai 2014, l'accès au premier internat est conditionnel à la réussite du cours PSY8311 : séminaire lié à l'essai ou à la thèse.

Ce document confirme que l'étudiant-e a bel et bien complété cette exigence, soit :

Le cours a été complété avec succès et le résultat apparaît au dossier académique de l'étudiant-e (joindre un relevé de notes à la présente demande, la signature du professeur responsable du PSY8311 n'est pas requise);

ou

Le résultat n'apparaît pas encore au dossier de l'étudiant-e, et le professeur responsable du PSY8311, par sa signature, reconnaît que :

L'étudiant-e a complété avec succès le séminaire (résultat à être inscrit prochainement au dossier).

ou

La complétion du PRD est imminente.

Nom du professeur responsable du cours PSY8311 _____ date _____

Signature du professeur responsable du cours PSY8311 _____

IMPORTANT

La réussite du PSY8311 étant un préalable à l'inscription au premier internat, l'étudiant-e ne peut pas être inscrit sans démontrer qu'il ou elle a complété cette exigence. La participation à un internat, sans l'autorisation de la direction des cycles supérieurs et de la coordination des stages, ne sera pas reconnue par le département et l'étudiant ne sera pas couvert par les assurances de l'UQAM aux stagiaires

Signature de l'étudiant-e _____ date _____